

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

N° 2008-2-5-16

Service instructeur
COMMANDE PUBLIQUE

Service consulté
DRT

COMMANDE PUBLIQUE
RD 417 - DEVIATION DE WINTZENHEIM
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (PHASE CONCEPTION)
□
AVENANT N°5 AU MARCHÉ 446/02

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant relatif à la
Commande Publique

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver la passation
de l'avenant décrit ci-dessous et m'autoriser à signer les documents correspondants.

❖ **Marché 446/02 notifié le 26/09/2002**

Titulaire : ARCADIS (mandataire) APAAR, BEP, ERI et SILENE
Objet : RD 417 Déviation de WINTZENHEIM - mission de maîtrise
d'œuvre (phase conception)
Lot n° : -
Montant € TTC: 1 156 877.66

Proposition d'avenant : **5**

Objet : Dans le cadre du projet de la future médiathèque
départementale au lieu-dit « Croix-Blanche » à COLMAR, il
est nécessaire de réaliser son accès par le giratoire dit de la
« Croix-Blanche », qui doit ainsi intégrer une éventuelle
cinquième branche.

Les éléments de mission PRO (projet), ACT (assistance
apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés
de travaux), DEC (établissement au stade des dossiers de
consultation des entreprises, du dossier d'exploitation sous
chantier et l'assistance au maître d'ouvrage pour la
présentation de ces dossiers), doivent être modifiés au
niveau du giratoire de la Croix-Blanche pour intégrer une
éventuelle cinquième branche.

Le marché de travaux de soutènements préconisait une

méthode de forage des clous à l'air et tubés avec un tubage à l'avancement, une injection de coulis de scellement continu et un dé-tubage.

Devant les difficultés rencontrées pour sortir les tubes en fin de forage, l'entreprise a proposé une solution alternative consistant à réaliser des clous suivant une méthode à scellement continu, sans tubage.

Cette méthode alternative de clouage engendrerait un surcoût. Cependant et afin que le bilan financier soit neutre pour le maître d'ouvrage, l'entreprise a proposé d'optimiser et de réduire l'épaisseur du mur de soutènement de la trémie. Il est donc nécessaire que le maître d'œuvre valide cette modification du projet, ainsi que les modifications à apporter aux pièces techniques du marché (CCTP,BPU,...), sans compter le contrôle des travaux accru et le suivi plus important qui doivent accompagner cette solution : réunions de mise au point, analyses des propositions techniques et financières, mise au point de l'avenant au marché de travaux, visa des documents d'exécution et vérification des notes de calculs.

Les éléments de mission PRO (projet), ACT (assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux), VISA (examen de la conformité des études d'exécution au projet), VER (vérification des notes de calculs) sont donc à compléter pour tenir compte de ce qui précède.

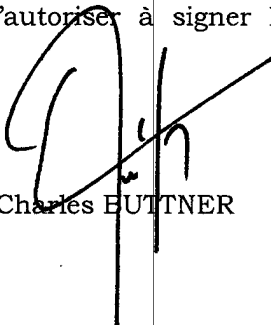
L'entreprise travaux s'est engagée à prendre en charge ce supplément de forfait de rémunération. La prise en charge par l'entreprise sera effectuée par un prix en moins value sur le marché de travaux.

Le délai d'exécution pour les compléments à l'élément de mission PRO "giratoire de la Croix-Blanche" est de 4 semaines et le délai d'exécution pour les compléments aux éléments de mission ACT partie des dossiers de consultation des entreprises pour le marché "réalisation du giratoire de la Croix-Blanche" et DEC "giratoire de la Croix-Blanche" est de 4 semaines.

Montant de l'avenant € TTC	20 255.46
% / marché initial :	1.75 % (32.77% cumulé)
Commission Appel d'Offres	29/01/2008

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation de cet avenant selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTNER